

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

N° Spécial

26 Juin 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 26 Juin 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS N° 2019-051	25.06.2019	Arrêté autorisant, monsieur RINALDI Paul, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 ^{er} août au 31 août 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	4
DDCS N° 2019-052	25.06.2019	Arrêté autorisant, monsieur HUGUET Simon, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 ^{er} juin au 31 septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	5
DDCS N° 2019-053	24.06.2019	Arrêté autorisant, monsieur OLIVIER Nirina, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 29 juin au 1er septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	6

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS N° 2019-055	24.06.2019	Arrêté autorisant, monsieur KHELIFI Rayan, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 ^{er} juillet au 4 août 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	7
DDCS N° 2019-056	24.06.2019	Arrêté autorisant, monsieur DJENDOUCI Badis, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 3 août au 1 ^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	8
DDCS N° 2019-059	25.06.2019	Arrêté autorisant, monsieur OSENAT Mickaël, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 août 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	10

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté DDCS-2019-051 autorisant, monsieur RINALDI Paul, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1^{er} août au 31 août 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur RINALDI Paul est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 03/10/2018 à Paris est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine municipale Roger Aveneau, le 28 mai 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Monsieur RINALDI Paul, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine municipale Roger Aveneau – 12 rue Larmeroux – 92170 VANVES du 1^{er} août au 31 août 2019 inclus.

ARTICLE 2 : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Pour le préfet et par délégation, la directrice départementale de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

Arrêté DDCS-2019-052 autorisant, monsieur HUGUET Simon, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1^{er} juin au 31 septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur HUGUET Simon est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 21/04/2016 à Périgueux est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine municipale Roger Aveneau, le 28 mai 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Monsieur HUGUET Simon, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine municipale Roger Aveneau – 12 rue Larmeroux – 92170 VANVES du 1^{er} juin au 31 septembre 2019 inclus.

ARTICLE 2 : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 25 juin 2019

Pour le préfet et par délégation, la directrice départementale de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

Arrêté DDCS-2019-053 autorisant, monsieur OLIVIER Nirina, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 29 juin au 1^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur OLIVIER Nirina est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 24/04/2017 à Versailles est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, stade nautique de Châtillon-Malakoff, en date du 28 mai 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTE

ARTICLE 1: Monsieur OLIVIER Nirina, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller le stade nautique de Châtillon-Malakoff – 27 rue Jean Bouin – 92320 CHATILLON du 29 juin au 1^{er} septembre 2019 inclus.

ARTICLE 2: Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État

Nanterre, le 24 juin 2019

Pour le préfet et par délégation, la directrice départementale de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

Arrêté DDCS-2019-055 autorisant, monsieur KHELIFI Rayan, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1^{er} juillet au 4 août 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur KHELIFI Rayan est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 03/12/2015 à Paris est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Bagneux, en date du 6 juin 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Monsieur KHELIFI Rayan, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de Bagneux – 1 avenue de Stalingrad – 92220 BAGNEUX du 1^{er} juillet au 4 août 2019 inclus.

ARTICLE 2 : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 24 juin 2019

Pour le préfet et par délégation, la directrice départementale de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

Arrêté DDCS-2019-056 autorisant, monsieur DJENDOUCI Badis, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 3 août au 1^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE **VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur DJENDOUCI Badis est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 08/06/2010 à Versailles est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Bagneux, en date du 6 juin 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTE

ARTICLE 1: Monsieur DJENDOUCI Badis, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de Bagneux – 1 avenue de Stalingrad – 92220 BAGNEUX du 3 août au 1^{er} septembre 2019 inclus.

ARTICLE 2 : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 24 juin 2019

Pour le préfet et par délégation, la directrice départementale de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

Arrêté DDCS-2019-059 autorisant, monsieur OSENAT Mickaël, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur OSENAT Mickaël est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 29/06/2015 à Paris est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Colombes, en date du 17 juin 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTE

ARTICLE 1: Monsieur OSENAT Mickaël, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de Colombes – Parc de l'Île Marante – 92700 COLOMBES du 1^{er} juillet au 31 août 2019 inclus.

ARTICLE 2: Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 25 juin 2019

Pour le préfet et par délégation, la directrice départementale de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles et Ingénierie Territoriale

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/